



Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte



09134153

Déposé au greffe du tribunal
de commerce de Dinant

le 14 SEP. 2009

Greffé
Le greffier en chef,

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 23/09/2009 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 419.599.333

Dénomination

(en entier) : **Fraternité de Tibériade ASBL**

(en abrégé) :

Forme juridique : Association sans but lucratif

Siège : Rue du Charnet, 20

5580 Lavaux-Ste-Anne

Objet de l'acte : **Nominations statutaires**

Suivant décision prise en assemblée générale du 29 mai 2009 au siège social ont été désigné administrateur pour une durée de cinq ans :

Mr Marc PIRET-GERARD, Rue du Charnet, 20 à 5580 Lavaux-Ste-Anne

Mr Olivier BAUDELET, Rue de Neuville 33 à 5572 Martouzin-Neuville

Mr Emmanuel della FAILLE de Leverghem, Rue du Charnet, 20 à 5580 Lavaux-Ste-Anne

Mr Gonzague DELEBECQUE

Le mandat des administrateurs est gratuit.

Ont été appelés au fonction de Président : Monsieur Emmanuel della Faille de Leverghem, prénommé; Administrateur délégué : Monsieur Marc Piret-Gérard, prénommé; Trésorier : Monsieur Olivier Baudet, prénommé; Secrétaire : Monsieur Gonzague Delebecque.

L'assemblée renouvelle le mandat du commissaire pour une période de trois ans à savoir la SCivPRL « DGST & Partners, dont le siège social est établi, Avenue Van Becelaere, 27 A à 1170 Bruxelles. Cette société de révision déclare désigner actuellement comme représentant permanent Monsieur Pierre SOHET, réviseur d'entreprises associé. Son mandat s'achèvera à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes sociaux clôturés au 31 décembre 2011. Les émoluments du commissaire s'élèveront à 1.800,00 euros indexés (HTVA) par exercice à contrôler.

L'assemblée confirme également le mandat du commissaire pour l'exercice social 2008.

Est déposé en même temps copie originale du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 29 mai 2009.

Mr Emmanuel della Faille de Leverghem

Président de l'ASBL Fraternité de Tibériade

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature